

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE

=====

SEANCE du 25 JUN 2021

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 80
Votants : 92

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente de Lempdes sur Allagnon, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BRIAT Alain (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), DUNIS Michel (COHADE), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), BONY Josiane (LUBILHAC), VALEIX Cyrielle (SAINT BEAUZIRE), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), FAURE Thierry (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), SAIGNIE Marius (GIGNAT), BAGUR Cyrille (JUMEAUX), FAUCHER Lionel (LA CHAPELLE SUR USSON), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BOUILLAND Frédéric (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Gyaume (FRUGERES LES MINES); **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), NEYRIAL Clément (BRIOUDE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE); **RIVES DU HAUT ALLIER** : SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES); **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ZANIN Nathalie (COLLANGES), SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), VIGIER Martine (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Monsieur FANJUL José.

OBJET : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour 2020

Conformément au Décret 2015-1827 du 30 DECEMBRE 2015, le Président présente au Comité Syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour 2020.

Après discussion, le Comité Syndical donne acte au Président à l'unanimité, de la présentation de ce rapport technique relatif à l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président



Pierre RAVEL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification – certifiée exécutoire compte tenu de la publication et notification le 30 juin 2021.